

SUPERVISION : LES DÉFINITIONS



Quels sont les formats de supervision ?

Martine Volle

* Source: La supervision participe aux processus de professionnalisation et au professionnalisme

Elle fut encouragée, de manière explicite, par les écoles et les associations professionnelles (la première en France : La Société française de coachs - 1995). Il est possible de distinguer plusieurs formes de supervision quelle soit individuelle ou collective :

- Le **coaching de coach** qui est assimilé à de la supervision,
- La **supervision pédagogique** et didactique qui s'adresse à un coach en formation « qui a besoin, dans ce cadre, d'effectuer un temps de réflexion sur ses interventions et pratiques professionnelles »,
- Le **mentoring de coach** qui est défini, par ICF, comme une « relation de soutien professionnel visant à obtenir et mettre en évidence les niveaux de compétences de coaching, selon le niveau de certification souhaité par le coach. Le mentoré est accompagné par rapport à ses compétences de coach plutôt que sur sa pratique.
- La **supervision professionnelle** qui est appropriée lorsqu'un professionnel désire réfléchir à ses interventions et à son fonctionnement professionnel pour gagner en liberté et en pertinence dans l'action.

Quelle est la position de PSF ?

PSF - Professional Supervisors Federation

* Source: Code déontologique - PSF

PSF est la première association française de superviseurs de coachs et autres pratiques d'accompagnement. Les orientations éthiques présentées dans ce document sont des indicateurs du professionnalisme et des standards élevés qu'elle préconise pour les relations de supervision. Notre objectif est la mise en œuvre de conditions de pratique les plus sûres et les plus efficaces pour les superviseurs et les coaches de ce métier d'une part et les plus claires et les plus transparentes pour les sociétés clientes des coachs d'autre part.

Télécharger le pdf <http://www.professional-supervisors.org>

Quelle est la position ICF ?

ICF - International Coach Federation

* Source: Différence entre supervision et mentoring ICF - International Coach Federation

ICF a précisé en juillet 2014 la différence selon elle entre la Supervision de coach et le Mentoring de coach / ou Mentorat de coach.

La Supervision de coach : «Coaching Supervision» est définie comme l'interaction qui se produit quand un coach rapporte périodiquement ses expériences de coaching auprès d'un superviseur de coaching afin d'engager un dialogue réflexif et un apprentissage collaboratif pour le développement et le bénéfice du coach et de ses clients.

ICF définit le mentoring comme une relation de soutien professionnel visant à obtenir et mettre en évidence les niveaux de compétences de coaching, selon le niveau de certification souhaité par le coach. Le mentoring signifie, par ailleurs, que le mentoré est coaché par rapport à ses compétences en matière de coaching plutôt que sa pratique, son équilibre de vie, ou autres sujets sans lien avec le développement d'une compétence ICF de coaching, lorsque le domaine personnel peut empiéter sur le domaine professionnel.

Pour plus de détails sur les définitions et distinctions entre les 2 postures, consultez le document de référence d'ICF Global, traduit en FRANÇAIS par Monique Jansen, ICF France en février 2015 - voir l'onglet client - www.coachfederation.fr